



## Commandement de payer par huissier

Par **CLEMAULINE**, le **15/08/2010** à **19:44**

Bonjour,rrnJe suis propriétaire d'un appartement en copropriété géré par un syndic.rnJe suis en retard de paiement des charges incombant à la copro (2000€ environ). Je suis régulièrement en contact avec l'agence "syndic" pour vendre ce bien. Ils connaissent ma situation financière et jusqu'ici tolérait le retard sachant que le bien, une fois vendu, les charges seront payées.rnSeulement, j'ai reçu un commandement de payer par huissier sous peine d'hypothèque du bien si je ne règle pas le montant dû.rnJe n'ai reçu aucun courrier même L.R A.R avant la visite de l'huissier.rnMes questions : rnleur procédure est elle légale et respectée?rnComment puis je défendre?rnLa menace d'hypothèque du bien est elle valable dans ce cas.